

Vidéoprotection

Votre tranquillité, notre priorité !

La tranquillité des habitants est une priorité concrète de l'action municipale depuis plusieurs années déjà. En atteste l'amplification des moyens nécessaires à la garantie de la sécurité des biens et des personnes.

Le renforcement du système de vidéosurveillance

Le conseil municipal a acté le renforcement du système de vidéosurveillance à Péronne. Initialement équipée de 32 caméras, la ville a bénéficié de l'installation de 48 nouvelles caméras. Installées à des endroits stratégiques (aux entrées et sorties de ville, à la mairie, dans le centre-ville, au centre technique municipal, au skate park...) elles permettent d'améliorer la surveillance au sein de la commune, facilitant ainsi le travail des forces de l'ordre. Parmi ces 48 caméras, 12 sont placées aux abords des groupes scolaires.

Le saviez-vous ?

Les implantations des caméras respectent strictement la vie privée des Péronnais. Dans le cas où une caméra surplombe une propriété, toutes les parties privées sont automatiquement et parfaitement opacifiées et ne peuvent être filmées. Les enregistrements ne peuvent être consultés que par des agents formés et habilités ainsi que par les gendarmes.